

**SCP MAMELLI
NOTAIRES
20217 SAINT FLORENT**
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNE D'OLETTA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 11 décembre 2023, il a été dressé une Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Aux termes dudit acte

- Monsieur Jean André QUILICI, demeurant à OLETTA (20232) quartier Cermolacce.
- Madame Anne Marie QUILICI veuve BRUSCHET, demeurant à OLETTA (20232) quartier Santa

Maria.

ONT ETE DECLARE PROPRIETAIRE DES BIENS SUIVANTS :

Sur la commune d'OLETTA (20232) Les parcelles de terre cadastrées :

- Section B numéro 248 lieudit STANTINACCIA pour 39 a 13 ca
- Section B numéro 249 lieudit STANTINACCIA pour 07 a 75 ca
- Section B numéro 282 Lieudit MUZZELLO pour 18a 69 ca
- Section D numéro 999 lieudit PRATALI pour 23 a 43 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Le notaire.

Adresse mail de l'étude: scp.mamelli@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.D.C.)